

Faire plus, faire mieux : l'industrie de la construction au cœur de la solution

Recommandations de l'ACQ dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024

31 janvier 2024



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC



Faire plus, faire mieux : l'industrie de la construction au cœur de la solution

Association de la construction du Québec
9200, boulevard Métropolitain Est
Montréal (Québec) H1K 4L2
T 514 354-0609

Direction des affaires publiques et gouvernementales
31 janvier 2024

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE.....	5
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	6
Augmenter la productivité du secteur de la construction	6
Limiter la hausse des coûts de construction et favoriser l'accès aux marchés publics	8
Construction durable	10
La nouvelle réalité sur les chantiers	12
Une industrie en effervescence pour plusieurs années	13
1. Augmenter la productivité du secteur de la construction.....	15
Polyvalence et flexibilité pour dynamiser les chantiers	16
Améliorer l'efficacité dans l'organisation du travail.....	17
Lever les barrières de la mobilité	17
Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs.....	18
Un plan d'action chiffré	18
Les technologies peuvent sauver des vies.....	19
Attirer de nouveaux talents.....	19
Programme de travailleurs étrangers temporaires.....	20
Offre de formation des métiers de la construction.....	22
Employabilité et promotion des métiers de la construction	24
Encourager l'innovation en construction	25
Soutenir l'accélération de la numérisation dans l'industrie de la construction par une bonification du financement visant l'accompagnement aux entreprises.	25
Des appels à projets visant les associations sectorielles, pour la transformation numérique du secteur de la construction.....	26
Encourager la recherche et le développement dans le secteur de la construction.....	27
Créer un pôle d'innovation, encourager la recherche, le développement et l'utilisation de l'IA en construction	28

3. Limiter la hausse des coûts de construction et favoriser l'accès aux marchés publics.....	30
<i>Paiements rapides et gestion des avis de changement.....</i>	<i>30</i>
<i>Démocratiser les clauses d'ajustement des prix et uniformiser les contrats publics</i>	<i>32</i>
<i>Proposer des plans et devis complets</i>	<i>35</i>
<i>Soutenir la chaîne d'approvisionnement.....</i>	<i>37</i>
4. Construction durable.....	40
<i>Investir dans la recherche, prioriser l'économie circulaire et la réduction de GES</i>	<i>40</i>
<i>Soutenir les pratiques innovantes en matière de construction et de rénovation écoénergétique.....</i>	<i>41</i>

PRÉAMBULE

Principal groupe de promotion et de défense des intérêts des entrepreneurs de l'industrie québécoise de la construction, l'Association de la construction du Québec (ACQ) s'est imposée au fil des ans comme le plus important regroupement multisectoriel à adhésion volontaire de cette industrie.

Unique agent patronal de négociation pour tous les employeurs des secteurs institutionnel-commercial et industriel, l'ACQ représente à ce titre plus de 20 000 entreprises qui génèrent plus de 60 % des heures totales travaillées et déclarées dans l'industrie.

Non seulement l'ACQ joue un rôle actif et crédible dans les prises de décisions concernant l'industrie dans son ensemble, mais elle offre à ses membres une multitude d'outils et de services, grâce à un important réseau de 10 associations régionales implantées dans 17 villes du Québec.

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

Augmenter la productivité du secteur de la construction

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement de procéder rapidement à une réforme de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* avec comme objectif les gains potentiels en productivité pour le secteur de la construction, notamment en lien avec la polyvalence dans l'exercice des métiers.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever entièrement les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un plan d'action chiffré, collé sur la réalité du milieu, pour réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement de créer et de développer un programme de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du marché du travail.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire les formations de courte durée pour les métiers les plus en besoin de main-d'œuvre.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'instaurer une obligation de travailler dans l'industrie de la construction pour les personnes bénéficiant du programme de formation courte durée pour l'industrie de la construction.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement d'accompagner l'industrie en intensifiant sa campagne de promotion des métiers de la construction auprès des jeunes ainsi que des gens souhaitant réorienter leur carrière.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de maintenir les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PRIIME et Opération main-d'œuvre, ainsi que les autres initiatives locales d'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations sectorielles agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'émettre des appels à projets visant les associations sectorielles, pour la transformation numérique des entreprises qu'elles représentent.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement d'encourager la R-D en simplifiant le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction.

Recommandation 14

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

Limiter la hausse des coûts de construction et favoriser l'accès aux marchés publics

Recommandation 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics ou privés de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.), ainsi qu'au secteur privé.

Recommandation 16

Subsidiairement, l'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, à l'égard de tous les projets municipaux et paramunicipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec.

Recommandation 17

L'ACQ recommande au gouvernement de lancer un chantier visant à systématiser l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Recommandation 18

L'ACQ recommande au gouvernement d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

Recommandation 19

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

Recommandation 20

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

Recommandation 21

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

Recommandation 22

L'ACQ recommande au gouvernement d'améliorer la planification à long terme des travaux prévus au Plan québécois des infrastructures, et de coordonner les investissements prévus avec les besoins de main-d'œuvre en construction dans chacune des régions du Québec.

Construction durable

Recommandation 23

L'ACQ recommande au gouvernement d'investir davantage dans la recherche sur la valorisation des différentes matières issues du CRD n'ayant pas ou peu de débouchés actuellement (ex. : gypse, plastiques, verre plat).

Recommandation 24

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction s'engageant et fournissant un effort de tri des matières sur chantier pour assurer une certaine qualité et contrer la contamination de celles-ci, soient lorsqu'elles transigent vers les centres de tri de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC ou lorsqu'elles effectuent leur demande de permis auprès de la municipalité.

Recommandation 25

L'ACQ recommande au gouvernement de cartographier les écocentres preneurs de matières (CRD et produits d'emballage pouvant se retrouver sur un chantier de construction) dans le but de favoriser la récupération et la valorisation des matières et de promouvoir l'accessibilité des points de collectes à proximité des chantiers.

Recommandation 26

L'ACQ recommande que des mesures incitatives soient déployées pour encourager les consommateurs et les propriétaires-occupants à choisir des méthodes de construction et de rénovation plus écoénergétiques.

L'économie de construction en 2024

Alors que le secteur de la construction au Québec se dirige vers 2024, il est confronté à des défis cruciaux dans un contexte économique déstabilisé. L'impact de la pandémie mondiale de 2020 continue de se faire sentir, laissant place à une croissance économique modeste avec des projections indiquant une stagnation du PIB. Ce ralentissement s'aligne avec les défis nationaux, comme l'augmentation prévue du taux de chômage, bien que de manière modérée, et des défis internationaux, dans un contexte géopolitique mondial instable.

Les séquelles de la pandémie mondiale de 2020 ont imposé des arrêts massifs de secteurs économiques, provoquant une chute abrupte du PIB. Les mesures d'aide financière ont apporté un soutien crucial, mais le secteur de la construction a dû faire face à des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, des changements de comportements de consommation et une inflation atteignant un pic à 8 % en 2022¹.

En 2024, les entreprises de construction se trouvent confrontées à un nouveau défi majeur avec la hausse des taux d'intérêt. Le remboursement des aides d'urgence ajoute une pression financière significative, soulignant la complexité de la situation actuelle. L'incertitude économique persiste, avec des prévisionnistes divergents sur la direction que prendra l'économie mondiale.

Le secteur de la construction doit également faire face à ses propres défis. La pénurie de main-d'œuvre, accentuée par une croissance démographique plus lente au Québec, émerge comme un défi majeur. Ce problème pourrait engendrer des retards dans la livraison d'unités précieuses pour contrer la crise de l'habitation et des infrastructures publiques pour répondre aux besoins des Québécoises et des Québécois. La mise en œuvre de nouvelles initiatives, en particulier dans le contexte de la transition économique et énergétique, pourrait contrecarrer les plans des différents paliers de gouvernement.

Les pressions financières futures sur les finances publiques du Québec, prévues en raison de changements structurels, démographiques, climatiques et commerciaux, ajoutent une couche supplémentaire de complexité. Ces pressions pourraient être exacerbées par des exigences accrues dans des secteurs cruciaux tels que la santé et l'éducation.

Dans le contexte de la transition énergétique, le manque de main-d'œuvre devient un risque significatif, surtout pour des projets d'envergure tels que le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec² et le déploiement de la filière batterie. Le déploiement de ces stratégies combiné aux besoins de compétences spécifiques essentielles pour la mise en œuvre de ces projets d'envergure pourrait être ralenti par la pénurie de travailleurs qualifiés.

1 Investissement Québec, Perspectives économiques 2024, <https://www.investquebec.com/quebec/fr/salle-de-presse/nouvelle/Perspectives-economiques-2024.html>, consulté le 8 janvier 2024.

2 Institut du Québec, Des idées pour 2024 ; Éviter que le Québec prenne du retard, <https://institutduquebec.ca/wp-content/uploads/2023/12/IDQ-202312-IDEES2024.pdf>, consulté le 8 janvier 2024.

Les défis liés à l'immigration s'ajoutent à ce panorama complexe, avec une croissance rapide de l'immigration temporaire. Les implications sur les services publics et le logement suscitent des préoccupations, notamment avec l'augmentation significative du nombre d'étudiants étrangers et de travailleurs temporaires, ce qui pourrait créer une pression supplémentaire sur la demande envers le secteur de la construction.

En résumé, le secteur de la construction au Québec doit relever les défis d'un ralentissement économique mondial, d'une gestion complexe de la main-d'œuvre dans un contexte de croissance plus lente, de pressions financières sur les entreprises de construction et les services publics et des défis liés à la pénurie de main-d'œuvre persistante. Naviguer dans ces eaux tumultueuses exigera une vision stratégique, une flexibilité opérationnelle et une collaboration étroite avec les pouvoirs publics pour trouver des solutions efficaces.

La nouvelle réalité sur les chantiers

Heures travaillées en construction R-20 (en millions)

	2015	2019	2021	2022	2023e*	2024p**
Génie civil et voirie	26,3	34,9	37,6	39,0	40,0	41,0
Industriel	10,2	11,4	11,4	11,5	12,0	15,0
Institutionnel et commercial	77,5	98,1	105,3	117,5	114,5	114,0
Résidentiel	26,6	33,0	41,9	42,3	39,0	32,0
Total	140,6	177,4	196,2	210,2	207,5	202,0
Variation	-	+26 %	+9,6 %	7,0 %	-1,0 %	-3,0 %

Source : Commission de la construction du Québec (CCQ)

*e : Estimation de la CCQ

**p : Prévisions de la CCQ

Au cours des trois dernières années, le secteur de la construction au Québec a affiché une évolution significative, avec une tendance à la hausse marquée par des niveaux d'activité records en termes d'heures travaillées. En 2022, le total des heures travaillées a atteint 210,2 millions, représentant une augmentation de 7,0 % par rapport à l'année précédente (2021) et de 35,6 % par rapport à 2019.

Cette croissance soutenue peut être attribuée en partie à différents secteurs de la construction qui y ont contribué de manière significative. Le génie civil et la voirie ont connu une progression régulière au fil des années, passant de 26,3 millions d'heures en 2015 à des prévisions de 41,0 millions d'heures travaillées en 2024. De même, le secteur industriel a également montré une augmentation constante, alors qu'il devrait établir un nouveau record de secteur à 15,0 millions d'heures en 2024.

Cependant, c'est le secteur institutionnel et commercial qui a joué un rôle majeur dans cette dynamique de croissance. Les heures travaillées dans cette catégorie ont augmenté de manière significative, passant de 77,5 millions en 2015 à des prévisions de 114,0 millions d'heures travaillées en 2024. Cette tendance démontre l'importance des investissements gouvernementaux, notamment de ceux du gouvernement du Québec, alors qu'il y a 150 G\$ prévus au Plan québécois des infrastructures pour les 10 prochaines années. Il ne faut toutefois pas non plus sous-estimer les investissements privés dans le secteur commercial, notamment dans la grande région de Montréal, pour expliquer ces chiffres.

La construction résidentielle a également contribué quelque peu à cette expansion, bien que sa part dans le total des heures travaillées ait considérablement fluctué au cours des dernières années. Passant de 26,6 millions d'heures en 2015 à 32,0 millions en 2024, ce secteur a retrouvé le chemin peu enviable des années de vaches maigres du milieu des années 2010. Ces variations sont indéniablement la résultante des grandes fluctuations du marché économique depuis la pandémie.

Quant aux perspectives, les estimations de la Commission de la construction du Québec (CCQ) indiquent une légère diminution en 2023 (207,5 millions d'heures travaillées, soit -1,0 %) et une prévision de 202,0 millions en 2024 (-3,0 % par rapport à 2023). Cependant, il est important de noter que même avec ces légères baisses, le secteur restera robuste, dépassant toujours la barre des 200 millions d'heures travaillées.

Les défis potentiels qui pourraient influencer cette légère baisse en 2024 pourraient inclure des facteurs économiques tels que des ajustements cycliques, des fluctuations des coûts des matériaux de construction, ou des considérations liées aux politiques publiques et aux investissements gouvernementaux. Néanmoins, dans l'ensemble, la construction semble avoir établi une nouvelle norme avec des niveaux d'activité élevés, démontrant la vitalité du secteur dans toutes les régions du Québec.

Une industrie en effervescence pour plusieurs années

L'an dernier, le gouvernement provincial a fait passer les investissements publics à 150 milliards de dollars pour les 10 prochaines années, une hausse de 7,5 milliards sur 10 ans par rapport au budget précédent. Le déficit de maintien d'actifs (DMA), souvent appelé le déficit d'entretien des infrastructures publiques québécoises, était évalué à près de 35 milliards de dollars par le gouvernement du Québec dans son dernier budget. Ceci représente une augmentation de 4,3 G\$³ du déficit de maintien d'actif de notre parc immobilier, ce qui signifie que les investissements actuels ne sont pas suffisants pour contrer les effets de dégradation naturelle des infrastructures au cours de leur cycle de vie utile, soit parce que l'inflation du coût des travaux cumulés et non réalisés en cours d'année est plus haute qu'anticipée, parce que le gouvernement du Québec a constaté de nouveaux besoins lors d'une inspection récente et les investissements réalisés pour résorber le DMA au cours de la période. Il ne fait donc aucun doute que le gouvernement provincial aura beaucoup d'investissements à faire lors des 10 prochaines années, voire davantage.

3 Plan québécois des infrastructures 2023-2033, page C8.

En ce qui a trait aux infrastructures municipales, une analyse des plans des plus grandes villes du Québec nous permet également de conclure qu'il y aura là aussi beaucoup d'investissements lors des prochaines années. Montréal et Québec, entre autres, hausseront leurs investissements dans leurs infrastructures lors des prochaines années.

Par ailleurs, selon une étude de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)⁴, le Québec devrait construire pas moins de 143 333 habitations par année d'ici 2030 afin de retrouver le niveau d'abordabilité moyen des 25 dernières années. Ceci représente 104 433 mises en chantiers de plus que ce qui a été construit au Québec en 2024 selon la SCHL. Considérant qu'au Québec, nous n'avons jamais construit plus de 67 962 d'unités, soit le nombre d'unités d'habitation construites en 2021⁵, on doit conclure qu'il est impossible que le Québec conserve son taux d'abordabilité des 25 dernières années. Cela dit, il est évident que le Québec devra mettre en œuvre une stratégie pour augmenter l'offre de logements disponibles afin de pallier le manque de logements et contrer au maximum les effets négatifs sur l'abordabilité.

Tout porte à croire que l'économie privée sera au ralenti au cours de la prochaine année. L'augmentation des taux d'intérêt, l'incertitude géopolitique et la pénurie de main-d'œuvre à tous les niveaux (construction, chaîne d'approvisionnement, etc.) font en sorte que bien des entreprises reportent leurs projets d'investissements. Nous prévoyons ainsi des investissements plutôt limités au niveau du secteur commercial. Nous anticipons aussi une certaine diminution des heures travaillées dans le secteur du logement, comme l'anticipent plusieurs banques canadiennes dans leurs prévisions sur les mises en chantiers. En revanche, le raffermissement du prix des ressources naturelles devrait favoriser le démarrage de certains projets miniers d'envergure dans le nord du Québec au cours des prochaines années. Beaucoup de projets immobiliers et de transport en commun partout de la province devraient quelque peu contrer les effets néfastes d'un certain ralentissement de l'investissement privé en 2023 et faire en sorte que la demande de main-d'œuvre demeurera élevée pour plusieurs années encore.

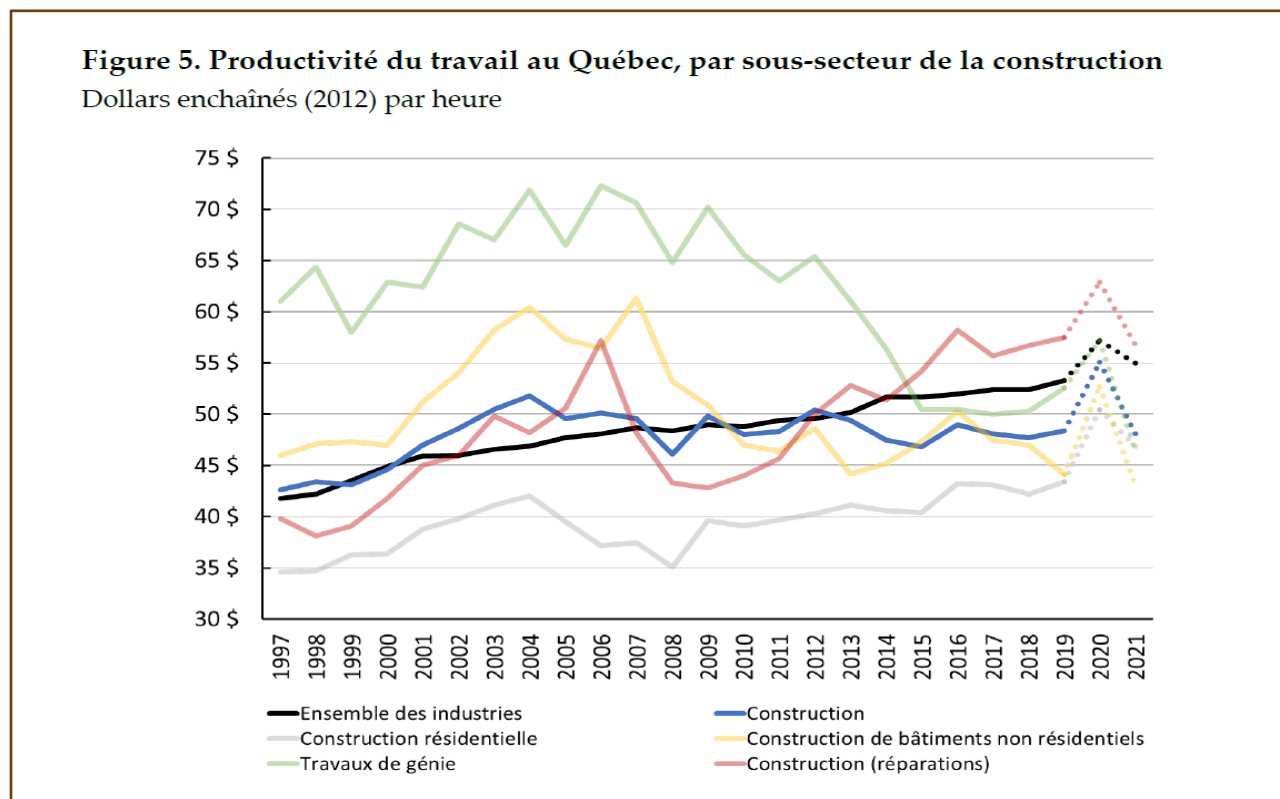
4 Informations sur le marché de l'habitation - Pénurie de logements au Canada : Estimation des besoins pour résoudre la crise de l'abordabilité du logement au Canada d'ici 2030 (cmhc-schl.gc.ca).

5 Le record précédent datait de 1987.

1. Augmenter la productivité du secteur de la construction

Un constat est clair lorsque l'on analyse la situation économique de l'industrie de la construction : la demande envers le secteur de la construction demeurera très élevée au cours des prochaines années. Non seulement nous devons résorber les déficits d'entretien de nos infrastructures et en créer de nouvelles pour répondre aux besoins des Québécois, mais nous devons aussi mettre les bouchées doubles pour augmenter l'offre de logements.

Moins productif que les autres secteurs économiques, le secteur de la construction du Québec se retrouve en deçà de la moyenne canadienne, alors qu'elle était de -10,4 % par rapport à l'Ontario en 2022 (Figure 5)⁶. La productivité est donc un enjeu majeur pour le secteur de la construction. Dans un contexte où la pénurie de main-d'œuvre affecte toute la chaîne de production du secteur de la construction, de la confection de matériaux à l'inspection des chantiers en passant par la multitude de sous-traitants qui doivent œuvrer sur un chantier de construction, l'industrie devra trouver diverses solutions pour arriver à répondre aux attentes des donneurs d'ouvrage.



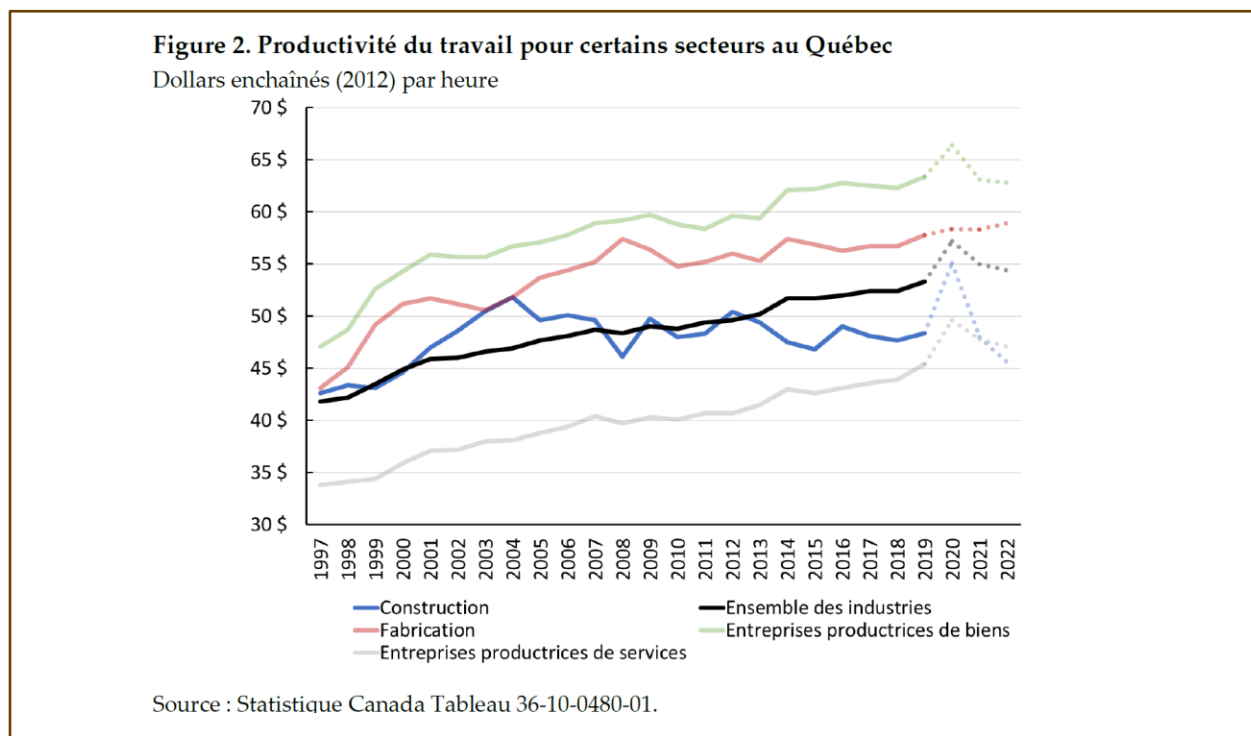
6 AppEco, Productivité dans le secteur de la construction et impact d'accroître la polyvalence des métiers, Rapport final, Août 2023, page 17.

Pour optimiser son efficacité, notamment en chantier, l'industrie de la construction doit être :

- Plus dynamique;
- Plus attractive;
- Plus innovante;

Polyvalence et flexibilité pour dynamiser les chantiers

Un des talons d'Achille du secteur de la construction est, sans contredit, son niveau de productivité. En effet, lorsque l'on compare le niveau de productivité du secteur de la construction à tous les autres secteurs économiques, on remarque qu'il y a une marge importante qui sépare la construction des autres secteurs (Figure 2).



Au Québec, le secteur de la construction a maintenu une productivité du travail relativement stable, générant entre 42 \$ et 51 \$ de valeur ajoutée réelle par heure travaillée au cours des dernières années. Cependant, depuis les années 2000, le secteur n'a pas réussi à améliorer significativement sa productivité, se situant même en dessous du niveau moyen pour l'ensemble des industries depuis 2013. Malgré une croissance de près de 90 % de la taille du secteur de la construction de 1997 à 2022, cette expansion a été largement alimentée par l'augmentation du nombre de travailleurs, avec des gains de productivité relativement faibles

et inchangés depuis les années 2000. À l'avenir, la croissance du secteur devra davantage reposer sur des gains de productivité du travail, compte tenu de la rareté de la main-d'œuvre et du vieillissement de la population.

Améliorer l'efficacité dans l'organisation du travail

Une des raisons qui explique cet écart se trouve assurément dans son architecture réglementaire incomparable. Avec une loi (R-20) et plus de 31 règlements, qui encadrent les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre, les règles qui régissent le secteur de la construction au Québec peuvent assurément être un frein à son dynamisme, à son attractivité et à l'innovation. De plus, le Québec est le seul endroit en Amérique du Nord où la syndicalisation des travailleurs est obligatoire. Dans le reste du Canada, le taux de syndicalisation des travailleurs est en moyenne de 30 %.

Au Québec, le travailleur doit exécuter des tâches très spécifiques à l'un des 25 métiers obligatoires ou à l'une des quelque 30 occupations obligatoires dont les définitions sont prévues à la loi R-20 et qui s'interprètent à partir des nombreuses décisions du TAT en matière de juridiction de métiers. Ces définitions donnent lieu à plusieurs incongruités et démontrent la sévérité du cadre réglementaire qui limite l'efficacité dans l'organisation du travail sur les chantiers de construction.

Il y a donc lieu de se questionner sur la rigidité qui existe entre les différents métiers et l'efficacité dans l'organisation du travail. En ce sens, nous espérons que la réforme de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* qui est à venir viendra améliorer l'efficacité dans l'organisation du travail. Nous saluons donc la réforme de la loi R-20 que le gouvernement a mise en œuvre, mais il demeure essentiel que le gouvernement maintienne l'augmentation de la productivité du secteur de la construction comme justificatif pour tout changement qui sera apporté à cette loi.

Recommandation 1

L'ACQ recommande au gouvernement de procéder rapidement à une réforme de la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction* avec comme objectif les gains potentiels en productivité pour le secteur de la construction, notamment en lien avec la polyvalence dans l'exercice des métiers.

Lever les barrières de la mobilité

Au Québec, les travailleurs de la construction n'ont malheureusement pas l'opportunité de travailler dans la région de leur choix. En effet, les restrictions réglementaires, ainsi que les restrictions historiques contenues dans les conventions collectives, contraignent les travailleurs à œuvrer dans la région (CCQ) où

se situe l'adresse de leur résidence principale. Ces limitations obligent les employeurs à laisser de bons employés à la maison à la faveur d'employés qu'ils ne connaissent pas, mais dont la demeure est dans la région où se trouve le chantier. Par exemple, un travailleur de Mont-Laurier (Montréal) doit être privilégié au détriment d'un travailleur de Sherbrooke (Estrie) pour œuvrer sur un chantier à Valcourt (Montréal) qui se trouve pourtant en Estrie. Autre exemple, les travailleurs ontariens, terre-neuviens ou néo-brunswickois peuvent œuvrer dans n'importe quelles régions du Québec, puisque leur adresse de domicile est considérée comme celle du chantier, alors que des travailleurs de Saint-Hyacinthe ne peuvent travailler sur des chantiers de Drummondville parce qu'ils ne sont pas considérés dans la même région.

Recommandation 2

L'ACQ recommande au gouvernement de lever entièrement les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre québécoise.

Prioriser la santé et la sécurité des travailleurs

Dans les entreprises du Québec, les lésions professionnelles sont encore trop nombreuses, notamment sur les chantiers de construction, sans compter les drames humains que cela peut représenter. Parallèlement, elles diminuent grandement la productivité des entreprises de construction et entraînent fréquemment des délais de livraison. Il y a donc lieu de s'attarder sans compromis sur la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Un plan d'action chiffré

Les entrepreneurs considèrent que la prise en charge de la santé et de la sécurité du travail (SST) passe par le développement d'une culture mobilisant tout le personnel d'une entreprise. Les clés du succès en prévention qui font leurs preuves sont l'engagement de la direction et des cadres, ainsi que la supervision et l'implication de tous les travailleurs. Le défi sur un chantier ou sur tout lieu de travail est d'en arriver à ce que toutes les personnes qui y travaillent agissent en préventionnistes.

Or, pour arriver à une telle culture, nous devons pouvoir compter sur les plus grands leaders de l'industrie et nous devons nous doter d'outils pour mesurer l'impact de nos gestes. En l'occurrence, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) doit pouvoir guider les milieux de travail et offrir des données ouvertes, collées sur les réalités des milieux. Cependant, il semble que des défis technologiques empêchent la CNESST de pouvoir offrir au secteur de la construction les données dont elle a besoin pour guider les entreprises de construction et les orienter vers les meilleures pratiques en matière de santé et sécurité du travail.

Recommandation 3

L'ACQ recommande au gouvernement de mettre en place un plan d'action chiffré, collé sur la réalité du milieu, pour réduire les lésions professionnelles sur les chantiers de construction au Québec.

Les technologies peuvent sauver des vies

Au-delà de la culture d'entreprise, des outils technologiques peuvent aider à réduire le nombre de lésions professionnelles comme c'est le cas dans d'autres juridictions du monde. En effet, que ce soit les exosquelettes, une nouvelle technologie aidant les travailleurs à soulever et transporter des charges lourdes d'un endroit à l'autre, des robots qui aident à la manipulation d'objets lourds et difficilement transportables, des outils technologiques permettant de signaler des risques imminents aux travailleurs, ou bien le simple fait d'accumuler des données permettant d'identifier les risques de blessures à long terme et les dangers sur les chantiers de construction à court terme, il y a un changement de paradigme à opérer dans le monde de la construction pour le rendre plus sécuritaire et plus proactif en prévention des lésions professionnelles.

Recommandation 4

L'ACQ recommande au gouvernement d'octroyer un crédit d'impôt spécifique à l'achat d'outils technologiques permettant d'améliorer la prévention des lésions professionnelles sur les chantiers de construction.

Attirer de nouveaux talents

Dans un premier temps, le secteur de la construction doit être priorisé et la pénurie de main-d'œuvre, et plus précisément la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, doit être vue comme le principal frein à la productivité du secteur à court terme.

En effet, au cours des 10 prochaines années, l'ACQ a estimé que, si rien n'est fait, il manquerait près de 20 000 travailleurs de la construction⁷. Cette étude a été réalisée en 2019, et reposait sur des hypothèses d'heures travaillées inférieures à ce qui s'est réalisé et ce qui est désormais prévu. Les régions les plus touchées sont la grande région métropolitaine de Montréal et la région de la Capitale-Nationale. Dans les faits, c'est sur l'ensemble du territoire québécois que les effets de la pénurie se font ressentir.

⁷ Association de la construction du Québec (2019), Rapport – Analyse prospective de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, Raymond Chabot Grant Thornton, Québec, Rapport final.

Depuis plusieurs années, la recherche de main-d'œuvre en construction constitue le principal enjeu pour les entrepreneurs et la situation ne s'améliore pas beaucoup. Selon Statistique Canada, il y avait 9 555 postes vacants dans le secteur de la construction au Québec au 3^e trimestre, alors qu'il y en avait plus de 12 000 au plus fort des embauches au 2^e trimestre de l'année dernière⁸.

Selon notre analyse, il y a des régions du Québec qui font face à une pénurie à proprement dit, alors que d'autres régions souffrent davantage d'un problème d'accès à l'industrie. L'enjeu de la pénurie de main-d'œuvre entraîne des répercussions non seulement au niveau des coûts, mais aussi des délais et de la faisabilité des projets.

Programme de travailleurs étrangers temporaires

L'ACQ salue la mise en place de la transmission électronique des demandes (TED) pour la validation des offres d'emploi du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) et les demandes du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) annoncées par la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration le 21 novembre dernier. L'ACQ croit qu'il faut alléger davantage les programmes de recrutement à l'étranger. Afin de pallier le manque de main-d'œuvre et répondre aux demandes des marchés publics et privés, nous croyons que des programmes de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction devraient être créés et développés par le gouvernement.

L'embauche de travailleurs étrangers temporaires dans le secteur de la construction est déjà bien établie ailleurs au Canada, alors qu'au Québec, cette tendance tarde à s'installer, sans doute en raison des conséquences d'une réglementation relativement dense contrairement à celle de ses voisins.

Le tableau suivant indique la quantité de demandes d'études d'impact sur le marché du travail (EIMT) qui ont été approuvées par le gouvernement du Canada, dans le cadre du programme de travailleurs étrangers temporaires. On constate que bien que le Québec représente 23 % de la population canadienne, la belle province utilise bien peu le programme, alors que seulement 1,2 % des demandes approuvées proviennent du Québec.

⁸ Nombre de postes vacants, répartition des postes vacants, taux de postes vacants et taux horaire moyen des postes vacants, données trimestrielles non désaisonnalisées, résultats selon diverses caractéristiques, Québec (quebec.ca).

Postes approuvés à la suite à une demande EIMT (T3 2019 à T4 2021)			
Métiers	Québec	Canada	En %
Charpentier	18	2507	0,7%
Couvreur	11	940	1,2%
Électricien	2	247	0,8%
Plombier	5	219	2,3%
Finisseur de béton	3	831	0,4%
Briqueur-maçon	2	244	0,8%
Carreleur	5	416	1,2%
Plâtrier/poseur de gypse	7	1342	0,5%
Vitrier	1	201	0,5%
Calorifugeur	0	123	0,0%
Peintre	13	789	1,6%
Poseur revêtements souples	2	149	1,3%
Mécanicien d'ascenseur	0	13	0,0%
Grutier	6	92	6,5%
Monteur-assembleur	0	193	0,0%
Tôlier (ferblantier)	13	92	14,1%
Frigoriste	11	51	21,6%
Total	99	8548	1,2%

Il existe déjà certains partenariats avec différents pays permettant d'accélérer les démarches d'immigration. En effet, l'Accord de partenariat transpacifique global et progressif (PTPGP) permet pour certains postes et dans certains pays d'être exemptés de l'évaluation de l'impact sur le marché du travail (EIMT). C'est actuellement le cas pour les électriciens et les tuyauteurs en Australie et les électriciens au Mexique, par exemple. Toutefois, force est d'admettre que ce type de partenariat devrait s'appliquer à un plus grand nombre de métiers dans l'industrie de la construction au Québec.

Pour améliorer et répondre aux besoins criants des entreprises d'ici, nous croyons que le gouvernement du Québec devrait mettre de l'avant un programme spécifique pour le secteur de la construction.

Recommandation 5

L'ACQ recommande au gouvernement de créer et de développer un programme de travailleurs étrangers temporaires spécifiques pour l'industrie de la construction.

Offre de formation des métiers de la construction

Le paysage de la formation professionnelle dans le domaine de la construction au Québec est confronté à des défis considérables qui exigent une révision en profondeur pour s'adapter aux besoins actuels du marché du travail. L'annonce par le gouvernement d'un programme de formation accélérée pour l'industrie de la construction représente une avancée positive, mais des mesures supplémentaires sont nécessaires pour garantir son efficacité et sa pertinence à long terme. Il est crucial de promouvoir activement les métiers de la construction auprès des jeunes et des personnes en reconversion professionnelle pour attirer de nouveaux talents dans le secteur.

Au fil des années, de nombreuses entreprises ont rencontré des difficultés à recruter une main-d'œuvre qualifiée, en particulier dans certaines spécialités. La disponibilité et la qualité de l'offre de formation varient d'une région à l'autre, aggravant ainsi la pénurie de compétences dans des secteurs critiques, comme la tuyauterie. Les régions éloignées, telles que la Côte-Nord, l'Abitibi-Témiscamingue et le Bas-St-Laurent-Gaspésie, sont particulièrement touchées par cette situation, soulignant l'urgence de renforcer l'offre de formation dans ces zones.

Dans le secteur de la construction au Québec, où environ 70 % des travailleurs entrent par le biais du bassin de main-d'œuvre, de nombreux employeurs offrent des formations en entreprise pour combler les lacunes de compétences et répondre aux besoins spécifiques de leurs équipes. Cependant, une préoccupation majeure réside dans le fait que ces formations dispensées en interne ne sont pas toujours reconnues officiellement. En conséquence, les travailleurs peuvent rencontrer des obstacles lorsqu'ils cherchent à faire reconnaître leurs compétences acquises sur le terrain, que ce soit pour obtenir une certification professionnelle ou pour progresser dans leur carrière. Cette disparité entre les formations en entreprise et les normes de certification officielles soulève des questions sur l'équité et la portabilité des compétences dans le secteur de la construction, et souligne la nécessité d'harmoniser les efforts de formation entre les employeurs et les organismes de certification pour garantir la reconnaissance adéquate des compétences des travailleurs.

Dans un autre ordre d'idées, de nombreux centres de services scolaires sont confrontés à des obstacles financiers lorsqu'il s'agit d'implanter de nouveaux programmes de formation en réponse aux besoins du marché. Le gouvernement doit donc envisager des mesures de subventionnement pour faciliter la mise en place de programmes mobiles et accélérer le processus d'autorisation de carte dans les métiers en demande, si l'on souhaite réduire ainsi le délai actuel de trois ans pour l'implantation de nouveaux programmes.

L'intégration de l'alternance travail-étude dans les programmes de formation professionnelle constitue également une solution prometteuse pour renforcer les compétences des étudiants et favoriser leur employabilité. Cela nécessite cependant un soutien financier accru pour les centres de formation afin de mettre en œuvre cette approche pédagogique.

Pour encourager l'offre de formation dans ces régions et diversifier les modes d'apprentissage, des incitations financières et des subventions gouvernementales devraient être mises en place pour soutenir les centres de formation et les aider à offrir des programmes adaptés aux besoins locaux.

Cependant, les centres de services scolaires font face à d'importants défis financiers que ce soit pour l'implantation de nouveaux programmes de formation, en particulier dans les régions où la demande est faible, pour l'implantation de l'alternance travail-études ou ne serait-ce que pour trouver le personnel nécessaire à la formation des futurs travailleurs. Or, de telles sommes ne peuvent être investies sans avoir un plan de match et des objectifs concrets.

Dans d'autres secteurs, on implante de plus en plus les programmes de formations de courte durée (COUD), axés sur les stages en milieu de travail, qui offrent également une voie efficace vers l'emploi pour ceux qui n'ont pas toutes les compétences requises. L'implantation d'une telle initiative dans le secteur de la construction, et ce, pour tous les métiers, pourrait constituer la voie d'avenir pour améliorer la polyvalence dans l'exercice des métiers et augmenter la qualification des travailleurs de la construction, tout en favorisant un apprentissage tout au long de la vie.

Par ailleurs, la reconnaissance des acquis (RAC) est également un outil important pour faciliter l'accès à la formation pour les personnes en reconversion professionnelle ou les personnes immigrantes. En reconnaissant les compétences acquises par l'expérience de travail ou par des formations antérieures, la RAC permet d'accélérer le processus de formation et d'insertion professionnelle. Il est donc essentiel d'élargir l'accès à la RAC et de la rendre disponible dans un plus grand nombre de centres de formation à travers la province.

À la lumière de tous les défis mentionnés précédemment, notamment en ce qui concerne les investissements nécessaires pour répondre aux besoins de formation dans toutes les régions du Québec, il devient impératif de réévaluer les modes d'apprentissage actuels dans le secteur de la construction.

Pour relever les défis actuels de l'offre de formation des métiers de la construction au Québec, il est donc essentiel de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'accessibilité, la qualité et la pertinence de la formation. Face à la réalité selon laquelle il est difficile, voire impossible, d'offrir toutes les formations dans chaque région de la province, une réforme approfondie des méthodes d'apprentissage s'impose.

Une vaste réforme pourrait inclure l'introduction de nouvelles approches pédagogiques, telles que l'enseignement à distance, les modules de formation par compétence et les programmes hybrides combinant l'apprentissage en ligne et en présentiel. En adoptant ces méthodes plus flexibles et adaptatives, il serait possible d'atteindre un plus grand nombre d'apprenants, y compris ceux vivant dans des régions éloignées où l'offre de formation traditionnelle est limitée. De plus, une telle réforme permettrait de mieux tenir compte des besoins individuels des apprenants, en offrant des parcours d'apprentissage personnalisés et évolutifs qui favorisent l'acquisition de compétences pertinentes pour le marché du travail actuel.

En fin de compte, cette transformation des modes d'apprentissage dans le secteur de la construction contribuerait à renforcer la main-d'œuvre qualifiée, à promouvoir l'accessibilité à la formation et à soutenir le développement économique régional à long terme. En investissant dans l'éducation et la formation des travailleurs, le Québec peut renforcer son secteur de la construction et assurer sa prospérité économique à long terme.

En ce qui concerne le court terme, l'ACQ se réjouit de l'annonce effectuée par le gouvernement au mois d'octobre dernier concernant la création d'un programme de formation professionnelle accélérée pour l'industrie de la construction au Québec afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans notre industrie. L'ACQ aurait souhaité qu'une mesure soit mise en place afin de s'assurer que les personnes qui suivent les formations accélérées ont l'obligation d'intégrer l'industrie de la construction afin de pourvoir les postes vacants. Avec une telle mesure, l'ACQ serait favorable à la reconduction de ce type de formation, d'ici à une réforme majeure des modes d'apprentissages des métiers de la construction.

Recommandation 6

L'ACQ recommande au gouvernement d'entamer un vaste chantier pour réviser de manière exhaustive le système d'enseignement des métiers de la construction pour mieux aligner l'offre de formation sur les besoins du marché du travail.

Recommandation 7

L'ACQ recommande au gouvernement de reconduire les formations de courte durée pour les métiers les plus en besoin de main-d'œuvre.

Recommandation 8

L'ACQ recommande au gouvernement d'instaurer une obligation de travailler dans l'industrie de la construction pour les personnes bénéficiant du programme de formation courte durée pour l'industrie de la construction.

Employabilité et promotion des métiers de la construction

Afin de nous assurer que les jeunes et les gens en réorientation de carrière peuvent bénéficier de la croissance de l'emploi au Québec, et par le fait même, développer leurs compétences et leur employabilité, nous croyons qu'il serait important de poursuivre les efforts de promotion des métiers de la construction. De plus, le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) gagnerait à être connu des entrepreneurs en construction du Québec. Ce programme permet, entre autres, de couvrir jusqu'à 60 % du salaire brut de l'employé pendant une période allant normalement jusqu'à 40 semaines. De plus, 80 heures de formation, qui totalisent un montant maximal de 5 000 \$, sont remboursées par le programme. Ceci est une opportunité pour les employeurs d'engager de nouveaux salariés admissibles à ce programme s'ils entrent dans l'industrie par manque de main-d'œuvre, ou s'ils obtiennent des cartes de compétence. De plus, des employés effectuant des travaux en dehors de la loi R-20, comme des estimateurs, des ingénieurs, des techniciens en administration ou autres pourraient être admissibles au programme.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons le programme Opération main-d'œuvre du gouvernement. Cette mesure inscrite dans le Plan d'action pour le secteur de la construction offre un soutien du revenu aux personnes sans emploi suivant une formation, sous la forme d'une allocation de 475 \$ par semaine. Ce programme devrait être davantage publicisé.

Recommandation 9

L'ACQ recommande au gouvernement d'accompagner l'industrie en intensifiant sa campagne de promotion des métiers de la construction auprès des jeunes ainsi que des gens souhaitant réorienter leur carrière.

Recommandation 10

L'ACQ recommande au gouvernement de maintenir les programmes de financement pour l'employabilité et la formation des travailleurs auprès des entreprises de construction, notamment, pour les programmes PRIIME et Opération main-d'œuvre, ainsi que les autres initiatives locales d'intégration de la main-d'œuvre immigrante.

Encourager l'innovation en construction

Soutenir l'accélération de la numérisation dans l'industrie de la construction par une bonification du financement visant l'accompagnement aux entreprises.

L'Initiative Québécoise pour la Construction (IQC4.0) avait pour but d'accompagner l'industrie québécoise de la construction afin de favoriser le virage numérique dans notre industrie, notamment à travers le déploiement de la Modélisation des données du bâtiment (MDB ou plus communément appelée BIM) à grande échelle. Au cours des dernières années, 660 entreprises ont réalisé le diagnostic numérique grâce à l'IQC4.0 et ont mis en place un plan de déploiement numérique sur mesure. Il est important de poursuivre les efforts pour permettre à davantage d'entreprises de bénéficier des diagnostics numériques et d'établir leurs plans d'action.

Cependant, il est urgent et important de mettre encore plus de ressources dans l'accompagnement au déploiement des plans d'action numériques. Avoir un plan en main, c'est bien, mais la finalité, c'est de voir ce plan être déployé par l'entreprise. Afin d'accélérer le passage à l'action, l'octroi aux entreprises détenant une feuille de route numérique et d'une participation financière du gouvernement fera toute la différence. L'offensive de transformation numérique se limite au financement des coûts de l'analyse du potentiel de transformation numérique d'une entreprise. Il faut trouver une manière d'aller plus loin pour inciter au

passage à l'action. Par ailleurs, il demeure que l'offensive de transformation numérique est une excellente initiative qui mériterait d'être reconduite au-delà de mars 2025. Depuis mars 2021, tous secteurs confondus, près de 10 000 entreprises ont été accompagnées pour entreprendre leur virage numérique. Ce nombre est appelé à croître. C'est du concret ! Il s'agit là d'un investissement qui aura des retombées sur la productivité des entreprises au Québec.

En outre, nous constatons que le programme Essor est très peu connu des entrepreneurs en construction. Une stratégie de communication déployée par le gouvernement du Québec, en collaboration avec les associations d'employeurs dans l'industrie, générerait très certainement des retombées intéressantes. Nous pensons également que les conseillers chez Investissement Québec (IQ), responsables de l'administration de ce programme, gagneraient à comprendre davantage la réalité de notre secteur et des entreprises que nous représentons afin d'être en mesure de mieux les accompagner, mais aussi d'apprécier la valeur et l'impact des projets qui leur sont soumis. Ils peuvent d'ores et déjà compter sur notre entière collaboration.

Recommandation 11

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les entreprises de construction dans leur transition numérique, via des projets structurants, mis sur pied et déployés par les associations sectorielles agissant en qualité de promoteurs collectifs pour la numérisation de l'industrie.

Des appels à projets visant les associations sectorielles, pour la transformation numérique du secteur de la construction.

Plusieurs données émanant du milieu de la recherche confirment sans l'ombre d'un doute l'impact positif de l'usage des technologies sur la productivité. Le virage numérique et l'implantation de la technologie ont un impact sur la productivité et plusieurs études en font foi :

- Ils permettent de réduire le temps passé pour la gestion des données et de l'information en la numérisant, la centralisant et en la rendant accessible. Une étude fait état d'une réduction de 55 % du temps passé sur la gestion d'information grâce au virage numérique (Flager & Haymaker, 2007).
- Ils permettent de réduire, voire éliminer, les sources d'erreurs sur l'information disponible pour la réalisation de projet, ce qui réduit grandement les erreurs en chantier et accroît la qualité du bâti. Des études de cas indiquent une réduction de 95 % des reprises en chantier (Olofsson et al., 2007).
- Ils permettent la connectivité aux données et à l'information à tout moment et en tous lieux pour la prise de décision éclairée et rapide (Forgues et al., 2014).
- Ils facilitent la construction hors site et la préfabrication, permettant un accroissement de la productivité mesurée dans certains cas de plus de 200 % (Poirier et al., 2015).

- Ils permettent l'automatisation des tâches répétitives réduisant considérablement le temps passé sur les activités à valeur non ajoutée.
- Ils ouvrent la porte à l'intelligence artificielle et autres avancées dans le domaine de la construction qui promettent une accélération des bénéfices.

Pour assurer la transition technologique des entreprises de notre secteur, les associations sectorielles pourraient jouer un rôle de porteur de ballon, en qualité de promoteur collectif. Les associations sectorielles sont en lien permanent avec les entreprises qu'elles représentent et connaissent bien leur réalité. Elles pourraient mettre sur pied des projets collectifs (cohortes) visant le passage à l'action des entreprises qu'elles représentent. Ces projets structurants permettront à leurs membres d'être accompagnés convenablement pour bien déployer leurs stratégies numériques. Les promoteurs collectifs devraient eux-mêmes gérer l'enveloppe d'aide financière reçue du gouvernement à l'intention de leurs membres. Bien entendu, il appartiendra au promoteur collectif de réaliser une reddition de compte rigoureuse à la fin de chaque projet d'accompagnement à la transformation numérique. Cette posture de promoteur collectif aura pour effet de mobiliser et d'impliquer les associations sectorielles dans les projets de transformation numérique des entreprises qu'elles représentent. Ces associations pourront d'ailleurs facilement recruter les entreprises participantes, dans la mesure où le lien d'accompagnement et de représentation est déjà présent.

La Commission des partenaires du marché du travail utilise d'ailleurs ce modèle pour financer des projets visant le développement ou la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Recommandation 12

L'ACQ recommande au gouvernement d'émettre des appels à projets visant les associations sectorielles, pour la transformation numérique des entreprises qu'elles représentent.

Encourager la recherche et le développement dans le secteur de la construction

Nul doute, les efforts effectués dans la recherche et le développement (R-D) permettent d'augmenter considérablement la productivité et l'efficacité de l'économie. En revanche, les entreprises évoluant dans l'industrie de la construction du Québec qui déploient du temps et de l'argent afin d'effectuer du développement et de la recherche en entreprise se font rares. En ce moment, l'industrie de la construction est plutôt passive par rapport aux inventions et aux innovations qui pourraient augmenter la productivité et attend que les fabricants accomplissent cette tâche à sa place.

Nous savons qu'à l'heure actuelle, une société qui effectue des activités de R-D au Québec peut bénéficier de quatre crédits d'impôt remboursables. Il existe un crédit d'impôt qui vise le salaire des chercheurs, un crédit d'impôt pour la recherche universitaire, un pour la recherche en partenariat privé et un autre pour les consortiums de recherche. Le taux de ces crédits d'impôt est de 30 % pour les PME et de 14 % pour les grandes entreprises. Selon le cas, l'aide fiscale s'applique aux salaires, au matériel, au montant d'un contrat de sous-traitance ou aux cotisations payées à un consortium de recherche. De plus, une société peut

bénéficier du crédit d'impôt fédéral à la R-D qui s'ajoute à l'aide fiscale québécoise.

Cette façon de procéder est complexe et mésadaptée au secteur de la construction. En effet, il n'y a pratiquement aucune entreprise en construction qui effectue de la R-D à l'heure actuelle. Nous souhaitons donc que le gouvernement provincial simplifie le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction, et qu'il travaille en partenariat avec l'industrie afin de trouver des solutions pour augmenter la R-D dans ce secteur névralgique. Le financement de projets pilotes en entreprise, par exemple, pourrait faire partie de la réflexion.

Recommandation 13

L'ACQ recommande au gouvernement d'encourager la R-D en simplifiant le processus d'obtention du crédit d'impôt pour la R-D en construction.

Créer un pôle d'innovation, encourager la recherche, le développement et l'utilisation de l'IA en construction

L'intelligence artificielle (IA) est encore bien loin d'être utilisée à son plein potentiel sur les chantiers de construction au Québec. Or, ce qui distingue l'intelligence artificielle des logiciels classiques est sa conception selon l'approche du « *deep learning* », où le système a la capacité de s'améliorer en se basant sur les expériences précédentes. Cette technologie pourra accomplir de nombreuses tâches, réalisées présentement par des êtres humains, en plus de les effectuer plus rapidement.

Sans pour autant concevoir des édifices à la place des professionnels et des entrepreneurs, l'IA pourrait reconnaître les problèmes avant qu'ils ne surviennent et permettre de mieux juger de la qualité ou de l'efficacité d'un design. Les solutions enregistrées dans le passé pourraient également être intégrées dans les nouveaux projets, ce qui augmenterait grandement la productivité de l'industrie.

Nous suggérons au gouvernement du Québec de créer un nouveau programme destiné au secteur de construction, qui pourra offrir un soutien financier pour la réalisation de projets visant une intégration de l'IA. Le programme pourrait couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles du projet, jusqu'à un maximum de 1 million de dollars.

Recommandation 14

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir les initiatives qui promeuvent l'utilisation de l'IA dans le secteur de la construction.

2. Habitation

Les enjeux en matière d'habitation au Québec sont nombreux.

En matière de disponibilité, le déficit actuel de logements est indéniable. La SCHL⁹ rappelle que ce sont 860 000 logements de plus que la construction « naturelle » qui doivent être à l'agenda jusqu'en 2030 pour retourner à l'équilibre.

Cette question préoccupe de façon importante la plupart des regroupements du secteur de l'habitation. C'est pourquoi l'ACQ, l'APCHQ, la CORPIQ et l'IDU proposent, d'une même voix, au gouvernement du Québec la mise en place de mesures diminuant la pression financière sur les ménages québécois qu'ils soient locataires ou propriétaires : d'abord en gardant l'abordabilité du parc locatif, ensuite en s'assurant de permettre à plus de Québécois d'avoir les moyens d'être propriétaires.

Les recommandations communes sur les questions d'abordabilité et de disponibilité d'unités d'habitation font donc l'objet d'un mémoire particulier que nous avons joint en annexe pour faire valoir ce point.

⁹ *Pénurie de logements au Canada : Rétablir l'abordabilité d'ici 2030 | SCHL (cmhc-schl.gc.ca).*

3. Limiter la hausse des coûts de construction et favoriser l'accès aux marchés publics

La relance de la construction est bien entamée au Québec avec, entre autres, l'adoption du projet de loi 66 en décembre 2020, l'explosion des mises en chantiers en 2021 et un nombre record d'heures travaillées dans la construction en 2022, et ce, malgré un certain ralentissement dans le secteur résidentiel. Ajoutons à cela le contexte de la guerre en Ukraine, de pénurie de main-d'œuvre dans le secteur de la construction au Québec, la forte demande pour certains types de matériaux de construction, les difficultés d'approvisionnement constatées par les fournisseurs de matériaux à l'international et nous obtenons le cocktail parfait pour voir une augmentation importante des coûts de construction.

Il va sans dire, l'augmentation considérable des coûts de construction des dernières années a un effet néfaste pour l'économie du Québec. Cependant, certaines pistes de solutions sont envisageables pour soutenir la chaîne d'approvisionnement, permettre aux entreprises de disposer des liquidités nécessaires pour soumissionner adéquatement sur les contrats publics, et ainsi, limiter la hausse des coûts de construction au cours des prochains mois.

Paiements rapides et gestion des avis de changement

Depuis quelques années, nous pouvons observer un désintéressement des entrepreneurs généraux et spécialisés pour les marchés publics. Une étude¹⁰ de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), réalisée en avril 2021, illustre que pour les entrepreneurs, les délais de paiement sont au premier rang des éléments qui causent la baisse d'intérêt face aux marchés publics. En effet, les délais de paiement ont un impact important ou très important sur la baisse d'intérêt face aux marchés publics chez 85 % des entrepreneurs et 73 % des professionnels de l'industrie.

Les délais importants de paiement engendrent d'autres conséquences notamment sur la gestion des liquidités des entreprises qui doivent recourir au crédit lequel est dispendieux. C'est encore une fois les petites organisations qui subissent les plus grands préjudices.

¹⁰ Consultation visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics, Raymond Chabot Grant Thornton, consulté au <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2021/05/nouvelles-2021-gamp-etude-sur-les-marches-publics-rapport-final.pdf>, publié en avril 2021.

Une autre étude de RCGT¹¹ démontre « qu'au moins 77 % des entreprises de l'industrie n'ont pas soumissionné sur au moins un contrat en 2013 à cause de clauses contractuelles abusives quant aux délais de paiement et/ou de la politique de paiement problématique du donneur d'ouvrage (...). » La majorité des contrats (57 %) sur lesquels ces répondants ont refusé de soumissionner étaient accordés par des donneurs d'ouvrage publics.

1. Les principales causes des retards de paiements sont :
2. Les retards dans la libération des retenues;
3. Le non-respect des clauses contractuelles de paiement;
4. La lourdeur des procédures administratives exigées par les donneurs d'ouvrage;
5. Les retards dans l'approbation des changements (gestion des avis de changements);
6. Les autorisations de paiements par les professionnels.

L'impact quantifiable total de l'ensemble des retards s'élève à **plus de 1 milliard de dollars annuellement**. Il va sans dire que les conséquences des retards de paiement peuvent être fatales pour certaines entreprises, notamment les entreprises de sous-traitance.

L'adoption par le gouvernement de dispositions en matière de délais de paiement via la *Loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics*, LQ 2022, c 18, constitue un pas en avant important afin de solutionner en partie les problématiques entourant les délais de paiement provenant des donneurs d'ouvrage publics. L'industrie collabore actuellement avec le Secrétariat du Conseil du trésor à la rédaction du règlement d'application.

Cela étant dit, nous sommes d'avis que tous les projets publics, parapublics et privés devraient être visés par un calendrier de paiement obligatoire (comme c'est le cas depuis 2019 en Ontario) et un mécanisme de règlement des différends puisque cela aurait pour effet de réinjecter directement des sommes importantes dans l'économie québécoise, et ce, à coût nul pour le gouvernement du Québec.

Les municipalités au premier plan devraient être régies par les mêmes dispositions que les organismes assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Informés de la forte résistance des municipalités à adopter de telles règles, nous pensons qu'il serait à propos d'assujettir dans un premier temps, l'ensemble des projets municipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement provincial.

¹¹ *Étude d'impact des retards de paiement dans l'industrie de la construction au Québec*, Raymond Chabot Grant Thornton, consulté au <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2022/01/grandsdossiers-retardspaiements-rapport-final-20150226.pdf> (acq.Org), publié en septembre 2015.

À un moment où les entrepreneurs ont le plus besoin de liquidités pour passer au travers de la crise, nous croyons qu'il s'agit de la recommandation phare de ce mémoire.

Recommandation 15

L'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats publics ou privés de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, et ce, pour l'ensemble des ministères, organismes publics et parapublics, les municipalités et autres organismes municipaux (Hydro-Québec, OMH, SHDM, etc.), ainsi qu'au secteur privé.

Recommandation 16

Subsidiairement, l'ACQ recommande au gouvernement d'ouvrir à l'ensemble des contrats publics les dispositions visant à faciliter le paiement aux entreprises parties à des contrats de travaux de construction ainsi qu'aux sous-contrats publics qui y sont liés, à l'égard de tous les projets municipaux et paramunicipaux financés en tout ou en partie par le gouvernement du Québec.

Démocratiser les clauses d'ajustement des prix et uniformiser les contrats publics

Le secteur de l'industrie de la construction est confronté depuis l'été 2020 à une volatilité importante du prix de certains matériaux et équipements. Cette problématique n'est évidemment pas étrangère à la pénurie de matières premières et de matériaux, et plus généralement, aux perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale et à la pénurie de main-d'œuvre.

Dans un marché où les contrats de construction pour des ouvrages publics sont pour l'essentiel octroyés selon la règle du plus bas soumissionnaire à partir d'un prix forfaitaire, les incertitudes liées à la volatilité des prix sont source de plusieurs problèmes tant pour les donneurs d'ouvrage que pour les entrepreneurs.

C'est pourquoi l'ACQ, ses partenaires et la Société québécoise des infrastructures (SQI) ont travaillé au cours des derniers mois sur les dispositions pour l'introduction d'une clause d'ajustement du prix de certains matériaux. Depuis, l'ACQ encourage les entrepreneurs et les donneurs d'ouvrage à utiliser ce type de clause, autant pour les contrats publics que privés, afin de prévenir les fluctuations importantes des coûts des matériaux et, par le fait même, éviter la réalisation de contrats à perte.

Ces clauses peuvent être utilisées selon la volonté de l'entrepreneur. Cette option apparaît dans les appels d'offres de la SQI depuis décembre 2021. La liste des matériaux qui peuvent faire l'objet d'un ajustement de prix et les guides pour l'utilisation de ces clauses ont déjà été mis à la disposition des entrepreneurs.

D'ailleurs, un sondage interne mené auprès des membres de l'ACQ et de ses partenaires en janvier 2023 concernant les clauses d'ajustement des prix démontre que :

- 50 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat privé;
- 25 % des entrepreneurs sondés ont pu bénéficier d'un ajustement de prix dans le cadre d'un contrat public;
- Le tiers (33 %) des entrepreneurs sondés ont déjà réalisé des contrats sur lesquels s'appliquait une clause d'ajustement;
- 90 % des entrepreneurs souhaitent que le gouvernement étende l'application des clauses d'ajustement des prix dans les appels d'offres.

Considérant le niveau d'activité élevé dans notre industrie, il importe de positionner les projets des organismes publics avantageusement afin d'ouvrir les marchés publics au plus grand nombre d'entreprises. La publicité entourant les projets à venir permet une meilleure compréhension des projets ainsi qu'une plus grande prévisibilité des travaux à venir sur une base régionale ou provinciale. En d'autres mots, elle permet aux entrepreneurs de mieux planifier leur besoin de main-d'œuvre et leur calendrier des travaux.

C'est, entre autres, la démarche qui a été proposée par le Secrétariat du Conseil du trésor dans le cadre du programme Passeport Entreprises¹², lequel vise une plus grande ouverture des marchés publics.

Le programme suggérait ceci :

- *« Rendre obligatoire l'utilisation par les organismes publics de documents d'appel d'offres standardisés, évitant ainsi aux entreprises la validation de l'ensemble de ces documents chaque fois qu'elles souhaitent soumissionner. Le premier document disponible concernera les acquisitions en technologies de l'information (TI).*
- *Rendre disponible aux organismes publics un outil informatique qui leur permettra d'uniformiser la production des documents. »*

Cette initiative, destinée à faciliter l'accès des entreprises aux contrats de l'État, vise également à améliorer les processus d'appel d'offres au gouvernement du Québec afin de les rendre toujours **plus transparents et rigoureux**. Toutefois, cette démarche, longuement travaillée avec les partenaires du gouvernement, n'a toujours pas été mise en application.

Passeport Entreprises avait pour objectif de définir un modèle de référence pour les processus d'acquisition afin d'accompagner les organismes publics à toutes les étapes menant à la réalisation d'un contrat. Ce document serait devenu la référence en matière de bonnes pratiques et il aurait guidé l'action de tous les ministères et organismes relativement aux contrats qu'ils accordent.

12 *Passeport Entreprises* https://www.Tresor.Gouv.Qc.ca/fileadmin/pdf/faire_affaire_avec_etat/passeport_entreprises.pdf.

Ainsi, s'informer de l'activité économique dans la région avant de publier un appel d'offres, rendre publics les projets à venir et, le cas échéant, faire des appels d'intérêt sont, selon nous, les démarches appropriées. C'est d'ailleurs ce qu'a fait la Société québécoise des infrastructures (SQI) dans le dossier des **maisons des aînés et des écoles secondaires**¹³.

Recommandation 17

L'ACQ recommande au gouvernement de lancer un chantier visant à systématiser l'application de clauses d'ajustement des prix des intrants de la construction (notamment pour les matériaux et le carburant) dans tous les contrats publics.

Recommandation 18

L'ACQ recommande au gouvernement d'uniformiser l'ensemble des contrats publics pour tous les organismes gouvernementaux, paragouvernementaux (Hydro-Québec, etc.), aux municipalités et aux organismes paramunicipaux (OHM, SHDM, etc.).

Uniformisation des dispositions législatives et réglementaires en matière de contrats publics – organismes publics et municipalités

Dans le même ordre d'idée, la comparaison entre les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics*, celles de la *Loi sur les cités et villes* et le Code municipal nous permet de constater la fluidité de la *Loi sur les contrats des organismes publics*. Cette loi, en vigueur depuis 2008, est très bien structurée dans son ensemble alors que la *Loi sur les cités et villes* impose quelques gymnastiques législatives ainsi que quelques recherches jurisprudentielles et doctrinales afin de bien comprendre le fonctionnement du processus d'adjudication des contrats.

Plus important encore, l'interprétation des clauses contractuelles, tantôt d'un organisme public et tantôt d'une municipalité, confondent les entrepreneurs et ne rendent pas ces dernières particulièrement intéressantes.

13 ÉSQI - Appel d'intérêt - numéro : ai20191127 numéro de référence : 1323896- titre : réalisation des maisons des aînés et alternatives 2 600 nouvelles places - <https://seao.ca/opportunitypublication/consulteravis/recherche?Itemid=e97e273a-47F9-43EF-BC72-B948B5065F0F&CALLINGPAGE=2&SEARCHID=50FF40E0-00F9-409B-AC4C-AB1200F0E3DA&VPOS=0>.
Appel d'intérêt - numéro : aie20191127 numéro de référence : 1324000 - titre : réalisation de 16 écoles secondaires <https://seao.ca/opportunitypublication/consulteravis/recherche?Itemid=512b870d-084d-4742-bc6c-674744662df5&callingpage=3&searchid=46a12bce-01c447b1-8435-ab1201048063&vpos=0>.

Plusieurs dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) s'appliquent actuellement aux municipalités et de l'avis de plusieurs experts, aucune raison ne peut valablement soutenir l'existence de deux régimes différents en matière de contrats publics.

Or, les enjeux du monde municipal découlant de la réalisation d'un projet de construction sont similaires à ceux rencontrés par la Société québécoise des infrastructures ou par le ministère des Transports, tous les deux assujettis à la LCOP. Les petites municipalités ne sont certes pas mieux protégées par des dispositions vagues, faisant varier le contenu des devis au gré de l'expérience des professionnels retenus, que ne le sont les petits organismes publics assujettis à des dispositions claires et précises.

Les organismes publics bénéficient de la nomination d'un responsable de l'application des règles contractuelles en matière d'approvisionnement, permettant la formation à l'interne et le maintien de l'expertise, même pour les plus petits organismes.

Les dispositions réglementaires entourant la gestion des modifications aux contrats (ordre de changement) et le règlement de différends sont inexistantes en matière municipale alors qu'elles sont d'ordre public pour les organismes publics.

En ce sens, l'ACQ est d'avis que l'uniformisation des dispositions législatives en matière de contrats publics aux municipalités et aux organismes paramunicipaux améliorerait la productivité de notre industrie.

Recommandation 19

L'ACQ recommande au gouvernement d'étendre l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics* et la juridiction de l'AMP à l'ensemble des municipalités et des organismes municipaux.

Proposer des plans et devis complets

Bien que le phénomène n'existe pas uniquement au Québec¹⁴, le défaut de préparer des plans et devis complets constitue, avec les délais de paiement, la principale source de conflits et de réclamations dans l'industrie. Une étude effectuée par Revay¹⁵ qui porte sur 175 projets industriels, commerciaux, institutionnels et en construction lourde conclut que, « en moyenne, [les projets] comportaient d'importantes réclamations s'élevant à 30 % de la valeur de la construction ». Voici quatre des principales causes de réclamation identifiées :

1. Investigation inadéquate des lieux du chantier et des conditions de sol avant d'entamer la conception;

¹⁴ Association canadienne de la construction - Ateliers sur la qualité des documents - Un rapport du Comité des pratiques normalisées de l'ACC - Avril 2016 https://www.cca-acc.com/wp-content/uploads/2018/08/rapport_atelierssurlaqualite.pdf.

¹⁵ Ébob Keen, ing., MBA - Les documents contractuels incomplets : Conséquences et solutions pratiques - Revay et Associés limitée - Toronto - Volume 29 Numéro 1 Mars 2010 - file:///c:/users/hamelp/downloads/bulletinrevay_vol29no1fr.pdf.

2. Début tardif de la conception et/ou limitation excessive des coûts du design et de l'ingénierie;
3. Soumissions à partir de documents d'appel d'offres incomplets; et
4. Tentatives de compléter la conception à l'étape de l'examen des dessins d'atelier.

En d'autres mots, les attentes des donneurs d'ouvrage ne sont souvent pas complètement définies au moment de démarrer les projets. De plus, les gestionnaires et professionnels des donneurs d'ouvrage n'ont souvent pas les compétences nécessaires pour évaluer si les plans et devis sont complets.

En cas d'avenants de modification, les retenues et les contestations juridiques sont systématiques, ce qui rebute certains entrepreneurs à soumissionner sur des projets publics (SQI, Hydro-Québec, commissions scolaires, etc.).

Les dépassements de coûts, retards de livraison et recours juridiques onéreux deviennent donc la norme dans de telles circonstances.

Pourtant, lorsque les plans et devis sont complets lors de l'octroi du contrat ou si les entrepreneurs et les professionnels sont choisis avant la conception des plans et devis, cela **limite les dépassements de coûts**, les retards de livraison, les avenants de modification, les erreurs et omissions, ainsi que les recours juridiques onéreux qui en découlent.

Permettre aux professionnels de prendre le temps approprié pour faire des plans et devis complets semble être à la fois l'action la plus importante et la plus difficile à faire.

Comme le mentionnent les experts sur la question, il est primordial de convenir avec les professionnels d'un délai de production des plans et devis convenable et avec contingences de temps, pour pallier les imprévus ou le retard de conception et permettant :

- Les relevés, les investigations, les études et les analyses comparatives;
- L'étape du concept, des préliminaires et des plans et devis définitifs;
- La coordination multidisciplinaire;
- Les révisions et les approbations;
- L'obtention des permis;
- L'élaboration des budgets et des échéanciers;
- La réalisation de contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis.

Recommandation 20

L'ACQ recommande au gouvernement de convenir avec les professionnels d'un délai convenable de production des plans et devis et d'effectuer des contrôles intermédiaires (d'étape) sur l'avancement des plans et devis, avec contingences de temps et un ordre de conception, avant de lancer les appels d'offres, pour pallier les imprévus ou le retard de conception.

Soutenir la chaîne d'approvisionnement

Force est de constater que les coûts de construction ont augmenté de façon importante au cours des derniers mois et si rien n'est fait, ils pourraient continuer de progresser. La rareté des matériaux, les difficultés d'approvisionnement et la pénurie de main-d'œuvre mettent une pression énorme sur les prix des matériaux alors que les prix de certains matériaux ont littéralement explosé en 2021, tel que nous pouvons le voir en analysant le tableau ci-dessous.

Augmentation des prix des produits utilisés en construction au Canada			
	Octobre 2020	Octobre 2021	Augmentation (%)
Indices des prix des produits industriels	100,9	117,7	16,7 %
Indice des prix des produits industriels (excluant les produits énergétiques et du pétrole)	104,3	117,3	12,5 %
Produits en plastique et en caoutchouc	99,8	112,6	12,8 %
Bois d'œuvre et autres produits du bois	145,8	146,8	0,7 %
Produits énergétiques et du pétrole	70,7	121,7	72,1 %
Produits primaires de métaux ferreux	99,6	172,2	72,9 %
Produits primaires de métaux non ferreux	117,6	137,6	17,0 %
Produits fabriqués de métal et matériaux de construction	99,9	133,3	33,4 %
Machines et matériel	101,6	104,3	2,7 %
Produits de ciment, de verre et d'autres minéraux non métalliques	98,6	104,1	5,6 %

Statistique Canada. Tableau 18-10-0265-01. Indice des prix des produits industriels, par principaux groupes de produits.

En fait, les coûts de construction des bâtiments institutionnels au Québec ont grimpé de 10,9 % au cours des 12 derniers mois, ce qui constitue une inflation extrêmement élevée.

Compte tenu du retard de productivité et du sous-investissement relatif au matériel de fabrication et de

transformation des PME manufacturières, la modernisation des équipements de production pourrait considérablement aider à augmenter la productivité du secteur de la fabrication des matériaux, et, par le fait même, la disponibilité de certains matériaux de construction, tout en palliant la pénurie de main-d'œuvre qui limite actuellement la productivité de certaines branches du secteur manufacturier.

Recommandation 21

L'ACQ recommande au gouvernement de soutenir le secteur manufacturier afin d'augmenter l'indépendance du Québec en matière de matériaux de construction.

Planification à long terme des travaux

La hausse des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2021-2031 constitue une excellente nouvelle, spécialement dans un contexte où le déficit d'entretien des infrastructures québécoises y est évalué à 30,6 milliards de dollars. En ce sens, le Projet de loi 66 est lui aussi une excellente initiative de la part du gouvernement, puisque l'accélération des projets d'infrastructures inscrits au Projet de loi viendra pallier le manque d'investissements privés au cours des deux prochaines années.

La hausse des investissements dans les écoles préscolaires, primaires et secondaires est absolument nécessaire au Québec. En effet, le déficit d'entretien des établissements relevant des commissions scolaires s'élève à plus de 5 milliards de dollars pour l'ensemble du territoire québécois. En ce qui concerne les cégeps et les universités, le déficit d'entretien de ces infrastructures s'élève respectivement à plus de 325 millions et à plus de 1 milliard de dollars.

La hausse des travaux dans les écoles est en fait déjà amorcée et certains entrepreneurs croient que le gouvernement provincial et les centres de services scolaires gagneraient s'ils prévoyaient un meilleur étalement des travaux.

En effet, la majorité des travaux de construction dans les écoles s'effectue presque exclusivement lors de la période estivale. Toutefois, avec les augmentations importantes des enveloppes budgétaires attribuées au réseau scolaire, il semble de plus en plus irréaliste de pouvoir effectuer l'ensemble des travaux prévus dans la période la plus occupée de l'année dans l'industrie de la construction.

Pour cette raison, l'ACQ et la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) ont mis sur pied un comité de travail, où les employeurs et des membres du service des ressources matérielles de la FCSQ et des différents centres de services scolaires ont discuté de l'enjeu de l'étalement des travaux sur une plus longue période. De ces travaux découle un guide des meilleures pratiques à l'intention des gestionnaires afin de favoriser la construction ou les travaux requis, tout au long de l'année.

L'ACQ est convaincue qu'il est possible de mieux planifier les travaux sans nuire à la qualité de vie et la sécurité des élèves et du personnel scolaire, tout en assurant une qualité de travaux. Le fait d'effectuer des

travaux dans des établissements institutionnels en activité, tels qu'hôpitaux et hôtels de ville, par exemple, est chose courante dans l'industrie de la construction. L'ACQ et la FCSSQ voient une opportunité d'intégrer des notions académiques dans le cadre de projets en cohabitation entre l'entrepreneur et le centre de services scolaires. Des idées pour la création d'outils pédagogiques ont été mises en place par le comité de travail.

Un étalement des travaux sur une période plus longue serait effectivement bénéfique et pourrait même entraîner une hausse du nombre de soumissionnaires, une amélioration de la qualité des travaux lors de leur exécution, et permettrait de s'assurer d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre à laquelle les entrepreneurs en construction font face en ce moment.

D'ailleurs, plusieurs histoires à succès ont eu lieu depuis la remise du guide conjoint pour outiller les centres de services scolaires¹⁶. Notamment, le début des travaux un mois avant la fin des programmes à un mois suivant le retour des classes. Il est intéressant de constater qu'une cohabitation prévue entre les parties concernées réduit les incertitudes par rapport à un projet et permet de faire face aux imprévus d'une cohabitation non planifiée.

En fait, il est tout à fait compréhensible de vouloir effectuer un maximum de travaux lorsque les bâtiments ne sont pas utilisés par les élèves et les enseignants. Il faut cependant savoir qu'une ruée de travaux dans une période aussi courte peut être coûteuse en productivité et en efficacité, et qu'une hausse indésirable des coûts de construction peut en résulter. Lorsque les travaux sont bien planifiés, il est possible de les effectuer sans nuire de façon démesurée aux occupants des bâtiments, les hôpitaux en sont certainement la preuve.

L'ACQ recommande donc au gouvernement d'effectuer une meilleure planification à long terme de ses investissements annoncés, en débutant plus rapidement les plans et devis, en s'assurant qu'il y ait un nombre convenable de projets dans chaque région du Québec, et en s'assurant qu'il y ait une quantité suffisante de travailleurs de la construction dans chacune des régions du Québec qui pourront effectuer les travaux commandés non seulement par le gouvernement provincial lui-même, mais aussi par les entreprises privées et les autres paliers de gouvernements.

À cet effet, il est selon nous primordial que l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction, incluant le gouvernement, améliore sa compréhension des besoins de main-d'œuvre en construction, et augmente la quantité de salariés disponibles à l'emploi afin que les entrepreneurs puissent recruter davantage.

Recommandation 22

L'ACQ recommande au gouvernement d'améliorer la planification à long terme des travaux prévus au Plan québécois des infrastructures, et de coordonner les investissements prévus avec les besoins de main-d'œuvre en construction dans chacune des régions du Québec.

¹⁶ Guide ACQ-FCSSQ, *Bien réussir un projet de rénovation ou d'amélioration d'une école ou d'un centre en cohabitation*, 23 septembre 2020 [internet] : <https://www.acq.org/wp-content/uploads/2020/12/publications2020-guide-bien-reussir.pdf> (consulté le 10 janvier 2022).

4. Construction durable

Bien que les entrepreneurs en construction aient un rôle important à jouer dans la chaîne de gestion des matériaux de CRD (construction, rénovation et démolition/déconstruction), le détournement de ceux-ci des sites d'enfouissement se présente comme un volet primordial. La valorisation des matières qui se retrouvent sur un chantier est une solution innovante, mais surtout évidente dans l'industrie de la construction, qui est actuellement l'un des principaux secteurs générateurs de déchets.

Afin de propulser le secteur de la construction vers une orientation plus durable, le marché doit être davantage stimulé et l'être en continu. En plus d'encourager certains chercheurs de différentes facultés scolaires et de créer des emplois au Québec, la diminution de la quantité des CRD allant vers les sites d'enfouissement doit être priorisée par l'économie circulaire et la réduction accrue des GES de ces activités.

Des entreprises québécoises déjà existantes se consacrant à la valorisation de certains matériaux doivent moderniser leurs équipements pour améliorer le traitement de la matière alors que d'autres sont à explorer et développer pour ainsi favoriser l'innovation. Certaines matières n'ayant pas de débouchés sont donc à prioriser et un suivi doit être assuré afin d'identifier les problématiques.

Le 26 janvier 2023, RECYC-QUÉBEC dévoile les résultats du Bilan 2021 de la gestion des matières résiduelles au Québec, dont les résidus de CRD (construction, rénovation, démolition).

Les centres de tri répondant au Bilan ont traité 1340 000 tonnes de matières en 2021. Ce tonnage couvrirait un peu plus de 70 % du gisement pour le secteur du bâtiment¹⁷ ce qui permet d'estimer la quantité totale reçue dans l'ensemble des centres de tri du Québec à environ 1846 000 tonnes. Il s'agit d'une augmentation estimée de 4 % par rapport aux 1 781 000 tonnes reçues en 2018.

Investir dans la recherche, prioriser l'économie circulaire et la réduction de GES

Selon le Bilan 2018 de la gestion des matières résiduelles de RECYC-QUÉBEC, 10 % des résidus de CRD générés au Québec sont acheminés à des fins de recyclage. Les 90 % restants finissent leur vie dans des lieux d'enfouissement (élimination ou matériaux de recouvrement et autres usages), dans des fournaies à des fins de valorisation énergétique, ou sont perdus dans les centres de tri ou en aval. Bien que le plan d'action 2019-2024 découlant de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles vise la valorisation de 70 % des résidus de CRD, à ce jour, ces résidus ne font l'objet d'aucune obligation de récupération ou de valorisation. L'accessibilité et le nombre de dépôts des matières pour les entreprises restent insuffisants sur le territoire québécois.

¹⁷ <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2021-crd.pdf>, consulté le 28 janvier 2024

Certaines entreprises ont la volonté d'explorer la valorisation de ces matières. Cependant, les coûts d'exploitation, la réglementation (définition d'une matière résiduelle) ainsi que la valeur des matières valorisées restent des enjeux principaux. Un appui financier à ces entreprises ainsi qu'un allègement réglementaire aiderait à orienter vers l'économie circulaire la chaîne de valeur des résidus de CRD.

Recommandation 23

L'ACQ recommande au gouvernement d'investir davantage dans la recherche sur la valorisation des différentes matières issues du CRD n'ayant pas ou peu de débouchés actuellement (ex. : gypse, plastiques, verre plat).

Recommandation 24

L'ACQ recommande au gouvernement d'offrir des incitatifs aux entreprises de la construction s'engageant et fournissant un effort de tri des matières sur chantier pour assurer une certaine qualité et contrer la contamination de celles-ci, soient lorsqu'elles transigent vers les centres de tri de CRD reconnus par RECYC-QUÉBEC ou lorsqu'elles effectuent leur demande de permis auprès de la municipalité.

Recommandation 25

L'ACQ recommande au gouvernement de cartographier les écocentres preneurs de matières (CRD et produits d'emballage pouvant se retrouver sur un chantier de construction) dans le but de favoriser la récupération et la valorisation des matières et de promouvoir l'accessibilité des points de collectes à proximité des chantiers.

Soutenir les pratiques innovantes en matière de construction et de rénovation écoénergétique

Les habitations conçues pour émettre peu de gaz à effet de serre et bâties en se souciant de la santé et du bien-être des futurs occupants se font encore rares. Pourtant, les bâtiments sont les troisièmes plus grands producteurs de gaz à effet de serre au Canada¹⁸.

Comme plusieurs autres juridictions dans le monde l'ont fait, l'ACQ est d'avis que chaque bâtiment devrait faire l'objet d'une évaluation de son efficacité énergétique et de son empreinte écologique afin de réduire la production de GES et lutter contre les gaz à effet de serre.

¹⁸ <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-gaz-effet-serre-facteurs-incidences.html>, consulté le 30 octobre 2021.

Si les différents paliers de gouvernement souhaitent réduire à long terme l’empreinte écologique des bâtiments et adopter de telles normes, la formation continue obligatoire deviendra un élément central dans le partage d’information et l’enseignement des nouvelles méthodes de construction. Par ailleurs, avant d’arriver à cette étape, il faudra impliquer toutes les parties prenantes d’un projet : les architectes, les clients, les promoteurs, mais aussi le gouvernement, qui peut élever les standards du Code du bâtiment.

Il y a aussi plusieurs freins qui peuvent limiter l’adoption de telles pratiques.

Parmi ceux-ci, on trouve les coûts reliés à ces pratiques. Les matériaux plus performants sont plus onéreux, certaines façons de faire prennent plus de temps à réaliser et la gestion du projet en amont peut aussi prendre plus de temps et nécessiter l’embauche de professionnels.

Or, la combinaison de ces éléments liée à l’incertitude économique relevant de la pandémie et de tous les autres éléments conjoncturels comme la pénurie de main-d’œuvre, la rareté de certains types de matériaux ou l’effervescence du marché de l’habitation pourraient être des freins majeurs à l’implantation de nouvelles pratiques écoénergétiques, puisque cela risquerait de créer une pression supplémentaire sur les coûts d’une unité d’habitation neuve.

Selon certains experts, il coûte actuellement 10 % à 15 % de plus pour construire un bâtiment qui répond à des normes écoénergétiques comme LEED, GREEN GLOBES ou autres.

Dans le secteur public, comme les écoles, les hôpitaux et autres, ces coûts supplémentaires peuvent être assumés sur le long terme puisqu’il n’y a pas la pression de rendre tout de suite son investissement rentable. Cependant, quand il s’agit d’une unité d’habitation, la pression du marché veut que l’investissement soit rentabilisé sur le champ. Il doit donc y avoir des incitatifs pour aider les consommateurs à faire ce choix.

Recommandation 26

L’ACQ recommande que des mesures incitatives soient déployées pour encourager les consommateurs et les propriétaires-occupants à choisir des méthodes de construction et de rénovation plus écoénergétiques.



ASSOCIATION DE LA
CONSTRUCTION DU QUÉBEC

acq.org